

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE BOULT SUR SUIPPE
DU 29 MARS 2014

Séance ouverte à 10 h 00

Etaient présents : Tous les conseillers

Secrétaire de séance : Madame TELLIER

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur SCRABALAT, Maire sortant, qui après avoir fait l'appel des présents a donné lecture des résultats constatés au procès-verbal des élections municipales et a déclaré installés dans leur fonction les nouveaux membres du conseil municipal.

Monsieur Serge VEZILIER, doyen de l'assemblée a ensuite présidé la séance afin de procéder à l'élection du Maire.

Délib n°2014-19
Election du Maire

Il est procédé au vote à bulletin secret.
Les candidatures suivantes sont enregistrées :
- Monsieur Laurent COMBE
- Madame Marie-Odile LECLERE

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :
- nombre de bulletins : 19
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 19
- majorité absolue : 10

Ont obtenu :
- Monsieur COMBE Laurent : quinze voix (15)
- Madame LECLERE Marie-Odile : quatre voix (4)

- Monsieur COMBE Laurent ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Maire.

La présidence de la séance est alors assurée par Monsieur COMBE, Maire de la commune.

Délib n°2014-20
Fixation du
nombre d'adjoints

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L2122-2 ;
Considérant que le conseil municipal peut librement déterminer le nombre d'adjoints appelés à siéger ;

Considérant cependant que ce nombre ne peut pas excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal ;

Considérant que ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 5 adjoints.

Après avoir entendu l'exposé de monsieur le Maire,

Le conseil municipal décide, après en avoir délibéré, à l'unanimité, d'approuver la création de 3 postes d'adjoints au Maire.

Délib n°2014-21
Election des
adjoints

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2122-4 et L.2122-7-2

Vu les délibérations n°2014/19 de ce jour relative à l'élection du Maire ;

Vu la délibération n°2014/20 de ce jour fixant à 3 le nombre d'adjoints ;

Considérant que le Conseil Municipal élit parmi ses membres les adjoints au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel, avec une obligation de parité sur ces listes ;

Vu les résultats du premier tour de scrutin, Le conseil municipal, par :

Présents : 19

Pouvoir : 0

Votants : 19

Bulletins nuls : 2

Bulletins blancs : 2

Suffrages exprimés : 15

Nombre de voix obtenues : 15

Proclame élus :

premier adjoint : Céline BRUNHOSO

deuxième adjoint : David DIETRICH

troisième adjoint : Elodie SAUPIQUE

Séance levée à 11 h 00.

